



CHAMPIONNAT DE FRANCE DES JEUNES
PHASE DÉPARTEMENTALE OISE SAISON 2018-2019
SUPPORT DU CHAMPIONNAT JEUNES DE L'OISE



PRÉAMBULE

Les Championnats de France jeunes sont ouverts aux licenciés français ainsi qu'aux étrangers scolarisés en France au moment des qualifications départementales (*Réf: J01*)

ORGANISATION GÉNÉRALE

1- Les tournois de qualifications auront lieu les samedi 20 et dimanche 21 octobre 2018 à MÉRUGY (60). La licence B est le minimum obligatoire. Les qualifiés qui participeront à la phase ZID* de la ligue devront être en possession d'une licence A.

La clôture des inscriptions auprès de l'arbitre principal est fixée au vendredi 19 octobre à 20h00.

Exception : Les championnats de France U18 et U20 garçons et filles (cadets & cadettes, juniors et juniors) sont ouverts à tout licencié(e) A appartenant à la catégorie U18 ou U20. Pour ces catégories, les phases départementale et de ZID de Ligue ne sont pas obligatoires, ils pourront concourir dans un même tournoi selon le nombre de participants.

Les jeunes devront s'identifier à la table d'arbitrage avant le début de leur première ronde selon les horaires définis ci-dessous ou téléphoner à l'arbitre au n° 06 11 19 27 76 sous peine de ne pas jouer les qualificatifs, ceci afin de ne pas modifier les conditions de rencontres du point 2 ci-après (*exception pour les tournois au système Suisse*).

Tous les tournois se joueront en mixte comme dans la Somme et l'Aisne.

2- Les conditions suivantes seront appliquées pour chaque catégorie d'âges :

- 2 joueurs, deux **matchs aller retour** décideront de la qualification
- de 3 à 4 joueurs, un **tournoi double ronde** décidera de la qualification
- de 5 à 7 joueurs, un « **toutes rondes** » décidera de la qualification.
- au moins 8 joueurs, **7 rondes au système suisse** décideront de la qualification.

Cas particulier : si un joueur se retrouve seul dans sa catégorie d'âges (quel que soit son sexe), il est proclamé champion départemental et qualifié pour le championnat de ZID de ligue. Mais il devra obligatoirement jouer.

Les joueurs de chaque catégorie d'âges seront qualifiés pour la phase ZID de ligue selon les conditions dictées par la Ligue des Hauts-de-France (qui seront affichées le jour du tournoi)

Cadences (si l'effectif de chaque catégorie le permet) et horaires :

U8 à U10 (Petits-poussins à Poussins) : 7 x 20' + 10" (le dimanche seulement)

Dimanche 21 - Pointage entre 9h30 et 9h50

R1=10h00 R2=11h00 R3=13h00 R4=14h00 R5=15h00 R6=16h00 R7=17h00

U12 à U20 (Pupilles à Juniors) : 7 rondes de 40 mn + 10 sec/coup sur 2 jours (3 rondes le samedi et 4 le dimanche)

Samedi 20 - Pointage entre 13h et 13h45

R1 = 14h00 R2 = 16h00 R3 = 18h

Dimanche 21

R4 = 10h00 R5 = 13h00 R6 = 15h00 R7 = 17h00

Remise des récompenses à 19h00 le dimanche.

3- Classement : Le classement est établi d'abord au nombre de points. Pour l'attribution du titre de champion(ne) départemental(e), si plusieurs joueurs sont ex-aequo à la première place, les départages suivants seront utilisés:

- en cas de match aller retour: nouveau match en blitz en aller-retour (5 minutes).
- en cas de double ronde: nombre de victoires, Sonneborn-Berger, koya
- en cas de toutes rondes : nombre de victoires, Sonneborn-Berger, koya
- en cas de système suisse: 1) le buchholz tronqué, 2) le buchholz, 3) la performance.

Si ces départages se révèlent insuffisants, l'arbitre utilisera les départages prévus par l'article 3.4 du règlement du Championnat de France des Jeunes, selon le nombre de joueurs à départager. La cadence des parties sera réduite à 5 minutes KO par joueur.

4- Particularité sur le coup illégal (R03 2.2.2) :

En cas de coup illégal dûment constaté par l'arbitre, la partie sera perdue pour les U14 (benjamins) et les catégories supérieures dès le 2ème coup illégal.

Pour les autres catégories (U8,U10,U12) (petits poussins, poussins, pupilles), la partie ne sera perdue qu'au 3^e coup illégal. Les 2 premiers coups illégaux seront sanctionnés par une bonification de 2 minutes à la pendule pour l'adversaire.

5- Forfait : Le retard autorisé par l'arbitre principal devant l'échiquier est fixé à 30 minutes

6- Réclamation : Toute réclamation doit être transmise à l'arbitre responsable de la compétition, par écrit et signée avant la proclamation des résultats.

7- Commission d'Appel : Une Commission d'Appel est constituée au tout début du Championnat départemental. Elle est composée si possible de :

- Un représentant du corps arbitral départemental.
- La directrice du tournoi, ou son adjointe.
- L'organisateur, ou son représentant.
- Un parent non concerné par son club ou la catégorie d'âge concernant le requérant.

Aucun membre de la commission ne peut délibérer sur une question le concernant ou concernant, au premier chef, un joueur qu'il encadre.

8- Récompenses : Les champions départementaux seront récompensés par le Comité départemental.

9- Arbitrage : Le championnat départemental sera arbitré par un AFO1 minimum proposé par l'organisateur et approuvé par le comité départemental.

- Arbitre principal : M. Luc Fancelli AE1 & FA
- Arbitres adjoints : Mme Sophie Fancelli AO1 - M. Romain Martinez AO1 - M Manuel Mabire AFC - *(éventuellement d'autres arbitres ou candidat-arbitres ou stagiaires sur place)*

10 - Homologations :

Les tournois seront homologués pour compter pour le Elo Rapide FIDE et compteront donc pour le Elo Rapide FIDE & National.

L'arbitre principal :

* ZID : zone inter-départementale correspondant aux contours de l'ancienne région Picardie ou Nord-Pas-de-Calais